



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DÉLIBÉRATION n° 2025/12/201**  
Finances locales - subventions

**OBJET : Autorisation de déposer des demandes de subventions auprès de différents organismes en vue de réaliser le projet d'animation et les actions de soutien à la parentalité de la Maison pour tous**

**Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2025**  
**Date de convocation : 25 novembre 2025**  
**Membres en exercice : 33**  
**26 présents – 33 votants**  
**Le quorum est atteint.**

**L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.**

**Présents :**

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

**Absents ayant donné procuration :**

Magali NISSARD a donné procuration à Jean DENAT  
Francine CHALMETON a donné procuration à Katy GUYOT  
Bruno JOUANNE a donné procuration à Mohammed TOUHAMI  
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD  
Frédéric DUMAS a donné procuration à Jacky PASCAL  
Florinda RACE a donné procuration à Nicole DUQUESNE  
Carole CALBA a donné procuration à Emmanuelle GAVANON

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Christian SOMMACAL a été élu par 25 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Jacky PASCAL (2), Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE (2), Mohammed TOUHAMI (2), Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD) **et 8 contre** (Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Emmanuelle GAVANON (2), Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

Suite délibération n° 2025/12/201

**RAPPORTEUR** : Jean DENAT, maire

**EXPOSE** : Un des axes du projet social de la Maison pour tous Robert GOURDON porte sur le développement du soutien à la parentalité en favorisant l'épanouissement des parents et des enfants.

Pour ce faire la Maison pour tous s'est fixée comme objectifs de :

- Être repérée comme lieu ressources pour les familles, parents et acteurs du soutien à la parentalité,
- Accompagner les familles dans leur rôle éducatif et prendre part au développement des liens inter et intra familiaux,
- Favoriser l'accès des parents, des enfants, des jeunes et des familles aux activités de loisirs et aux pratiques culturelles.

Dans ce cadre plusieurs actions sont envisagées. Elles répondent aux objectifs sus cités et viennent s'inscrire dans le projet d'animation de l'exercice 2026 avec :

- **Un programme d'activité** proposé à chaque période de vacances scolaires, où enfants, parents et/ou grands-parents seront accueillis autour d'activités manuelles, culturelles, sportives, de bien-être ou encore de sorties familiales à la journée. L'objectif étant d'accompagner ceux qui font famille autour des enfants et de les accompagner dans l'accès aux loisirs en développant des liens interfamiliaux et en permettant aux parents de partager des moments de qualité privilégiés avec leurs enfants. Cette action nommée Part'En Bulles nécessite l'intervention de prestataires et professionnels de l'enfance. Le budget prévisionnel annuel de l'action s'élève à 13 050 €
- **Animation hors les murs.** Il s'agit d'une animation sur la période estivale, en pied d'immeuble pour proposer des animations gratuites, conviviales dans l'espace public, encourager la création de temps partagés parents/enfants et la participation des habitants à la vie du quartier. Cette action favorise le vivre ensemble, les rencontres familiales et intergénérationnelles, valorise le quartier et ses acteurs locaux et enfin donne accès à des loisirs de proximité à ceux qui en ont le moins. Pour renforcer la convivialité et valoriser le vivre ensemble une fête de la famille clôturera cette programmation. En créant un moment de convivialité et de solidarité, elle favorisera l'interconnaissance et les échanges entre habitants, mettra en valeur les talents locaux. Le budget prévisionnel annuel de l'action s'élève à 5 000 €
- **Un café famille,** espace convivial d'échanges et de soutien entre parents et professionnels qui a pour vocation de dynamiser la participation citoyenne des familles. Les objectifs de cette action hebdomadaire, sont de créer du lien social, d'offrir un espace d'écoute et d'expression, de renforcer les compétences parentales, d'impliquer les familles dans la vie locale ou institutionnelle et enfin de créer des ponts entre familles et professionnels. Le café famille se réunit tous les jeudis matin, se veut porteur d'une journée parentalité annuelle sur une thématique sélectionnée par les familles et co-construite avec les acteurs éducatifs et sociaux du territoire.

## Suite délibération n° 2025/12/201

- Sont également prévus des temps de ciné débat rassemblant ado et parents, une fois par période de vacances scolaires. Le dernier objectif est d'élargir l'action du Café Famille en développant une formule itinérante, afin d'aller au-devant des publics les plus éloignés de la Maison Pour Tous. Cette démarche permettra d'intervenir au sein de structures partenaires – éducatives ou sociales – et de proposer, à partir des thématiques identifiées par les professionnels ou par les familles, des temps d'échanges et de débats centrés sur les questions parentales. Le budget prévisionnel annuel de l'action s'élève à 10 290 €.
- **Les samedis ludiques en famille.** L'objectif de cette action est de proposer un temps convivial favorisant la rencontre, le partage autour du jeu, la coopération entre générations à travers des activités ludiques, variées, accessibles à tous et permettant de renforcer les liens familiaux et sociaux. Les Samedis Ludiques utilisent le jeu comme support éducatif favorisant le respect des règles, la valorisation de l'enfant et la communication positive. Ils offrent aux parents un espace pour ajuster leur posture éducative dans un cadre simple et accessible. Ce temps partagé renforce la relation parent-enfant et parent-ado en créant des moments de complicité et de coopération. Le jeu permet également de développer des échanges apaisés et constructifs au sein des familles. Enfin, cette action contribue à dynamiser les liens sociaux tout en soutenant la fonction éducative des parents. Le budget prévisionnel annuel de l'action s'élève à 3695€
- **Repair Café.** Cette action permet de développer un projet où l'on répare ensemble (favorable à la solidarité locale, et à la transmission des compétences), pour la planète (réduction des déchets) pour le portefeuille (favorable à la réduction des dépenses et au développement d'une économie circulaire, sensibilise à la valeur des objets) et pour le lien social (favorable à la convivialité et au vivre ensemble) Le budget prévisionnel annuel de l'action s'élève à 2000 €
- **Modulothèque.** Projet d'animation partenarial avec l'association « Les petits débrouillards ». Il s'agit de proposer une exposition animée durant les vacances scolaires autour de la lutte contre toutes les discriminations. Le budget prévisionnel annuel de l'action s'élève à 1800 €
- **Croco roller.** Deux fois par an la MPT prévoit un rendez-vous festif, un moment de plaisir et de détente avec les familles autour du roller. Il s'agit de réunir parents, enfants et ados autour d'une animation ludique. Ce temps favorise les rencontres et les échanges dans une ambiance festive (musique, lumière, jeux, danse etc) le tout en encourageant la pratique d'une activité sportive. Accompagner les familles monoparentales (répit parental, soutien à la parentalité) Le budget prévisionnel annuel de l'action s'élève à 1960 €.

Suite délibération n° 2025/12/201

Le plan de financement de ces actions s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes			
		Conseil Départemental	REAAP	AAP 2026	Budget municipal
Café famille	12 000 €	5 000 €	2 500 €	2 000 €	2 500 €
Samedis ludiques	4 400 €	2 900 €			1 500 €
Part'En Bulles	13 800 €	8 500 €	2 500 €		2 800 €
Animations hors les murs	5000 €			4000 €	1 000€
Repair café	2 000 €	1 600 €			400 €
Modulothèque	3 000 €	1 300 €		1 100 €	600 €
Krokoroller	2 000 €	1 600 €			400 €
<b>TOTAL</b>	<b>42 200 €</b>	<b>20 900 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>7 100 €</b>	<b>9 200 €</b>

**PROPOSITION :** Le rapporteur propose donc au conseil municipal de :

- Approuver les actions dédiées à l'accompagnement et au soutien à la parentalité que souhaite mettre en place la Maison Pour Tous,
- Autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ces actions et ateliers,
- Autoriser à déposer des demandes de subvention auprès des financeurs sis cités (Conseil Départemental du Gard, du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des parents et du contrat de ville)

**DECISION :** Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
**DECIDE**

**D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Jacky PASCAL (2), Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE (2), Mohammed TOUHAMI (2), Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Emmanuelle GAVANON (2), Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

**Le secrétaire de séance,**



**Christian SOMMACAL**



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le maire,**



**Jean DENAT**

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,

La directrice générale des services,  
 Yolande Cavalier